

**MAIRIE DE  
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie  
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VALFLEURY**

**SEANCE DU 15 MARS 2023**

Le quinze mars deux mille vingt-trois, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 6/3/2023, se sont réunis en mairie de Valfleury, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusé : Daniel BRASSE

Soit douze membres présents sur treize en exercice.

**REMPLACEMENT D UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE  
DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la démission de Thierry Virissel, conseiller municipal, il convient de prévoir son remplacement dans les différents organismes et commissions dans lesquels il siégeait. Sont ainsi proposés aux postes suivants :

- |                                                                       |                                |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| - commission voirie                                                   | Xavier Poulat, titulaire       |
| - commission appel d'offres                                           | Amandine Goncalves, suppléante |
| - commission économie et transitions agricole de St Etienne Métropole | Jeannine Bayard, suppléante    |
| - groupe de travail communal pour le balisage des chemins             | Laurent Blaise                 |
| - commission voirie de St Etienne Métropole                           | Gilbert Bonjour, suppléant.    |

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- désignent les représentants ci-dessus pour siéger dans les différents organismes et commissions.

Certifié conforme  
Valfleury le 16 mars 2023

Le Maire  
Denis LAURENT



**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022**  
**BUDGET COMMUNE**  
**AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2022, pour le budget communal, qui s'établit comme suit :

|                               | INVESTISSEMENT      |                      | FONCTIONNEMENT      |                      |
|-------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                               | depenses ou déficit | recettes ou excédent | depenses ou déficit | recettes ou excédent |
| RESULTATS ANTERIEURS REPORTES |                     | 57 036,88 €          |                     | 75 962,60 €          |
| OPERATIONS DE L EXERCICE      | 182 491,80 €        | 159 137,78 €         | 431 920,57 €        | 537 179,72 €         |
| TOTAUX                        | 182 491,80 €        | 216 174,66 €         | 431 920,57 €        | 613 142,32 €         |
| RESULTATS DE CLOTURE          |                     | 33 682,86 €          |                     | 181 221,75 €         |
| RESTES A REALISER             | 872 450,00 €        | 775 829,00 €         |                     |                      |
| TOTAUX CUMULES                | 872 450,00 €        | 809 511,86 €         |                     | 181 221,75 €         |
| RESULTAT DEFINITIF            | 62 938,14 €         |                      |                     | 181 221,75 €         |

Sonia Vouzelaud, adjointe au Maire, soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte administratif présenté par Mr le Maire.

Mr le Maire quitte la salle.

Après avoir constaté le résultat de clôture 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte administratif présenté par Mr le Maire.

Mr le Maire présente le compte de gestion 2022 établi par le Comptable du Trésor de St Chamond. Le résultat de clôture coïncide avec celui du compte administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2022, constate :

- Qu'en investissement il se dégage un excédent de 33 682.86 €. Qu'en fonctionnement il se dégage un excédent de 181 221.75 €
- Qu'après prise en compte des restes à réaliser :
  - \* il se dégage un déficit en investissement de 62 938.14 €.
  - \*il se dégage un excédent en fonctionnement de 181 221.75 €.

Il sera affecté en investissement au compte 1068 du budget 2023, la somme de 120 000 € (qui permettra en particulier de couvrir le déficit en investissement de 62 938.14 €) provenant de l'excédent de fonctionnement. Celui-ci sera donc ramené à 61 221.75 €. Ce montant sera indiqué au compte 002 (excédent de fonctionnement antérieur reporté) du budget 2023.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2022 du budget communal
- approuve le compte de gestion 2022 du budget communal
- affecte 120 000 € au compte 1068 du budget communal 2023.

**APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE - TERRITOIRE D'ENERGIE-**

**IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE DE TYPE ANTENNE  
SUR UN OUVRAGE COMMUNAL**

Claude Bruyas, adjoint au maire, explique que le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destiné aux objets connectés (ROC42).

A Valfleury, ce déploiement permettra dans un proche avenir, de connecter les armoires d'éclairage public afin d'en faciliter la programmation. A terme, d'autres raccordements pourront être possibles via ce maillage.

Pour ce faire, il y a lieu d'envisager l'implantation d'un équipement technique, de type antenne, sur un ouvrage communal.

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation.

Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune. Cette dernière devra cependant payer la consommation électrique de l'antenne.

Il est rappelé que par ailleurs, le SIEMLY (Syndicat intercommunal de l'eau) va également procéder de son côté à l'implantation d'antennes tous les 1 500 m afin de pouvoir réaliser des opérations à distance, dont le relevé des compteurs d'eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, les membres du Conseil municipal :

- APPROUVENT l'implantation d'un équipement technique, de type antenne, sur la commune de Valfleury
- AUTORISENT M. le Maire à signer la convention pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.
- AUTORISENT M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

**DEROGATION SCOLAIRE**

Mr Le Maire présente la demande de dérogation scolaire de Mr et Mme Enes afin d'inscrire leur enfant Callie Enes à l'école publique « Victor Elie Louis » de Génilac.

Son frère est déjà scolarisé dans cette école. Par ailleurs, l'assistante maternelle des enfants est domiciliée à Génilac, faute d'en avoir trouvé une sur Valfleury.

Domiciliés au Petit Cognet, les parents travaillant à St Bonnet le Froide et à Rive de Gier, la fille aînée fréquentant le collège de Rive de Gier, leurs trajets sont tournés vers la Vallée du Gier.

Bien que le Conseil ait voté le 20/1/21 la fin des dérogations scolaires, mais compte-tenu de toutes les raisons évoquées ci-dessus, il est proposé d'accepter cette dérogation à titre exceptionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accorde une dérogation à Mr et Mme Enes afin de scolariser leur enfant Callie Enes à l'école publique de Génilac.

**REHABILITATION DE L AIRE DE JEUX  
DE LA PLACE DE LA MAIRIE  
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS  
A ST ETIENNE METROPOLE  
DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE**

Cette délibération annule et remplace celle du 8/2/2023 qui contenait une erreur sur le plan de financement.

Mr le Maire présente le projet de réhabilitation et de modernisation de l'aire de jeux située sur la place de la mairie.

Cet aménagement, datant des années 90, est devenu un lieu de vie et de rassemblement multigénérationnel au fil des années. Il est également le terrain de sport de l'école, le point de départ des circuits de randonnée de la commune et un espace d'échange de livres. L'emplacement est idéal, avec le parking ombragé de la place à proximité immédiate, bordé par deux quais de bus STAS et situé juste en face du bar-restaurant.

Cet espace très utilisé mérite une rénovation afin qu'il puisse conserver tout son intérêt aux yeux de nos habitants et des nombreux visiteurs de notre village.

Trois objectifs sont poursuivis :

- rendre l'espace plus moderne en installant de nouveaux équipements :
  - Un city stade (football, basketball, jeux de filet, tout en maintenant l'activité pétanque possible à l'intérieur de l'enceinte)
  - Pétanque
  - Fitness
  - Jeux de plateau / table de pique-nique
  - Nouveaux jeux d'enfants
  - Mobilier de détente
- sobriété écologique

Le projet visera l'économie tant au niveau de l'investissement initial que de la gestion de son fonctionnement et de son entretien futur :

- Traitement des problématiques actuelles d'eau de ruissellement entraînant des coulées de sable
- Modification de l'éclairage avec passage en LED
- Utilisation d'un maximum de matériaux recyclés et ne nécessitant pas ou peu d'entretien.
- Conservation des jolis spécimens d'arbres qui apportent calme et fraîcheur.
- Rénovation de l'hôtel à insectes installé par l'école il y a quelques années

- valorisation de l'entrée principale du village : située juste à côté de l'entrée du bourg, cet espace doit refléter l'esprit de convivialité du village en mettant en valeur un espace accueillant, dynamique et moderne

Coût de l'opération et financement prévus :

| Designation                                                       | cout HT             | Coût TTC            |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Terrassement mise en forme finition                               | 36 086,53 €         | 43 303,84 €         |
| city stade                                                        | 34 635,00 €         | 41 562,00 €         |
| agrès de Fitness / jeux enfants                                   | 15 086,00 €         | 18 103,20 €         |
| meublier urbain                                                   | 12 628,09 €         | 15 153,71 €         |
| modification électrique                                           | 3 986,04 €          | 4 783,25 €          |
| mise en place béton pour scellement (fait par employés communaux) | 968,00 €            | 1 161,60 €          |
| imprévus                                                          | 6 000,00 €          | 7 200,00 €          |
| <b>TOTAL</b>                                                      | <b>109 389,66 €</b> | <b>131 267,59 €</b> |

| Plan de financement                     | montant en €        | %              |
|-----------------------------------------|---------------------|----------------|
| Saint Etienne Métropole Plan de Relance | 54 694.83 €         | 50,00%         |
| Commune                                 | 54 694.83 €         | 50,00%         |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>109 389.66 €</b> | <b>100,00%</b> |

Pour l'aider dans son financement, la commune de Valfleury sollicite un fonds de concours auprès de St Etienne Métropole, dans le cadre de son Plan de Relance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'opération ci-dessus décrite
- Demande un fonds de concours de 54 694.83 € à St Etienne Métropole, dans le cadre de son Plan de Relance, pour financer l'opération ci-dessus décrite
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

|                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| ACCA DE VALFLEURY                     | 120,00   |
| ADAPEI                                | 50,00    |
| ADMR DES COLLINES                     | 200,00   |
| AISPAS                                | 50,00    |
| ASSOCIATION SCLEROSES<br>EN PLAQUES   | 30,00    |
| CFA BATIMENTS TRAVAUX<br>PUBLICS      | 30,00    |
| DR CLOWN                              | 40,00    |
| ELA CONTRE                            | 50,00    |
| LEUCODYSTROPHIES                      |          |
| FAMILLES RURALES CENTRE<br>DE LOISIRS | 1 000,00 |
| France ALZHEIMER                      | 80,00    |
| LA PREVENTION ROUTIERE                | 50,00    |
| LE SOUVENIR Français                  | 50,00    |
| LES RESTOS DU CUR                     | 50,00    |
| LIGUE NATIONALE CONTRE<br>LE CANCER   | 80,00    |
| MFR ST LAURENT DE<br>CHAMOUSSET       | 30,00    |
| MJ&CO                                 | 600,00   |
| PEP 42                                | 65,00    |
| PROTECTION CIVILE AIDE<br>UKRAINE     | 700,00   |
| SOU ECOLE VALFLEURY                   | 600,00   |
| TELETHON                              | 80,00    |
| HANDISPORT                            | 30,00    |
| APF FRANCE HANDICAP                   | 30,00    |

## POINTS NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

- Thierry Virissel, conseiller municipal a démissionné de ses fonctions le 16/2/2023. Un courrier de remerciement lui a été adressé pour son implication dans la vie de la commune et notamment dans le domaine de la voirie. Il n'a pas hésité à plusieurs reprises, à faire lui-même des travaux qui incombent normalement à la commune
- Mr le Maire a annoncé l'intention de démission de Daniel Brosse, 1<sup>er</sup> adjoint. La date précise n'a pas encore été fixée. Lors de sa prochaine réunion, le Conseil Municipal devra se prononcer sur la conservation ou la modification du nombre des adjoints et le cas échéant élire un nouvel adjoint.
- Suite à ces deux démissions, qui viennent s'ajouter à celle de Stéphane Despinasse l'an dernier, Mr le Maire a souhaité laisser la parole à tous les conseillers municipaux afin que chacun puisse s'exprimer et faire éventuellement remonter le ressenti de chacun sur le fonctionnement du Conseil ou dans la gestion de la commune. Il a rappelé que la porte de son bureau est ouverte et qu'il restait à l'écoute des remarques positives ou négatives ultérieures

### ECOLE

- La commission chargée de la nomination de l'école au nom d'Eliane Galland s'est réunie en présence de l'intéressée et a choisi le graphisme des deux enseignes : l'une sera installée au-dessus du portail et l'autre sera installée côté cour, de façon à être visible du chemin des Plantées.
- L'inauguration aura lieu le vendredi 5 mai 2023 à 18h. La liste des invités est en cours d'établissement.
- Les élèves sont investis dans ce projet : les plus grands réalisent des interviews de personnes qui ont fréquenté l'école, tandis que les plus petits vont décorer les cartons d'invitation.
- Le service périscolaire va quant à lui, décorer les draps qui serviront à couvrir les enseignes.
- Une exposition de photos est en cours de préparation

### VOIRIE

- La commune avait fait établir des devis à des entreprises pour l'élargissement de la grille d'évacuation des eaux pluviales de la rue de la Tour. Finalement, St Etienne Métropole a pu obtenir des prix d'intervention très intéressants ; la commande va être passée par son intermédiaire.
- Concernant les travaux du chemin des Plantées et du pré de l'Ange, SEM va voir si des prix plus intéressants que ceux fournis par la commune peuvent être obtenus
- L'achat de 5 potelets flexibles par SEM a été validé pour un montant de 1 176 €
- Un problème d'écoulement des eaux au Vernay va être signalé à SEM
- Deux poteaux d'incendie vont être installés en avril : l'un vers la mairie et l'autre au croisement de la route de Chavanne
- Une réunion publique de présentation des travaux d'aménagement des entrées du bourg va avoir lieu le 30 mars 2023 à 18h30

## BATIMENTS COMMUNAUX

- Les travaux de rénovation de la salle polyvalente ont pris un peu de retard en raison d'un contre-temps avec le plaquiste. Les cloisons doivent être posées à partir de la semaine 12.

Par ailleurs, il a été constaté que la toiture a été endommagée par la grêle de cet été. Une déclaration a été faite à l'assurance. Une visite d'expertise va avoir lieu le 17/3/23. Le devis de réparation s'élève à 62 827 € HT.

Compte-tenu des nombreuses fuites, cette réparation s'avère absolument nécessaire ; dans cette attente, il va falloir bâcher le toit afin de pouvoir poursuivre les travaux de rénovation

## DIVERS

- Le taux de la taxe d'aménagement sera reconduit à 3 % pour 2023

- En raison des travaux de rénovation de la salle polyvalente, la commune avait passé une convention avec le Sanctuaire pour louer la salle des Pèlerins ; celle-ci prévoyait une occupation 3 fois par semaine. Il s'avère que MJ&Co n'y organise plus d'activités. La salle n'est donc occupée qu'une fois par semaine. En conséquence, le Sanctuaire a proposé la gratuité de la location pour le trimestre avril- juin 2023. Le Conseil lui adresse ses plus sincères remerciements

- Bilan du Point de Médiation Numérique : une réunion a eu lieu le 14 mars 2023 en présence des communes de Marcenod, Fontanès, St Christo-en-Jarez et Valfleury ainsi que de l'Association Familles Rurales et de Sarah Macardier, médiatrice. Durant les 28 permanences qui ont eu lieu en mairie de Valfleury, entre mai 2022 et mars 2023, 9 participants différents ont été accueillis, représentant 38 rendez-vous individuels. La moitié de ces personnes sont retraitées. Les aides apportées concernent principalement la création d'e-mail, le fonctionnement de la messagerie, les déblocages quotidiens, la navigation sur internet, l'accès aux droits, les réseaux sociaux ou les créations ludiques.

Par ailleurs, des ateliers collectifs sont organisés dans les différentes communes.

Le budget de ce service s'est élevé à 38 340 € pour l'année 2022, pour l'ensemble des communes.

- Syndicat intercommunal de l'aqueduc romain du Gier : un diagnostic du vestige se trouvant sur Valfleury va être réalisé afin de voir comment il peut être valorisé. Un fascicule de présentation de l'aqueduc pourra être distribué aux élèves s'ils font une visite du site

- Les opérateurs Bouygues et Orange n'ont pas encore pu se raccorder sur la nouvelle antenne de téléphonie mobile en raison de problèmes de raccordement électrique. Seul Free est raccordé. Des difficultés de connexions téléphone et internet perdurent sur la commune. Le déploiement de la fibre pose également problème